

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 13 janvier 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-170
visant à autoriser la construction d'un garage détaché d'une superficie de
586 m² situé au 53, rang Lareau, sur le lot 6 356 465.**

Zone : Agricole (A-8)

La dérogation mineure demandée concerne la superficie d'implantation du garage détaché de 586 mètres carrés.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une superficie d'implantation maximale de 200 m² sur un lot de 5 000 m² et plus en zone agricole. Dans le présent cas, une augmentation de la superficie d'implantation de 386 m² est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 29^e jour du mois de novembre 2024.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière